



Electroménager cuisine darty

Par **matteofalcone**, le **25/07/2012** à **12:37**

Bonjour,

Nous avons commandé une cuisine chez Darty mais avons fait l'erreur de prendre également l'électroménager chez eux.

Un peu par hasard nous avons découvert que le four inscrit sur le bon de commande n'allait pas du tout avec l'esthétique de la cuisine (type miroir alors que nous avons demandé des éléments inox).

N'ayant pas de modèle de four INOX équivalent de dispo, Darty a été d'accord pour supprimer le four du bon de commande (que nous achetons donc ailleurs).

Dans la foulée je me suis penché sur les autres éléments d'électroménager commandés pour les vérifier (ce que j'aurais dû faire de suite, c'est mon erreur).

J'ai alors constaté que la hotte retenue est 74€ plus chère que chez la concurrence et que les avis des clients Darty.fr sur ce produit sont très mauvais. Ou encore que le frigo n'est pas en inox mais "silver".

Mais contrairement au four il y a quelques jours, Darty refuse maintenant de nous changer le bon de commande pour modifier (même en prenant chez eux) ou supprimer l'électroménager sous prétexte que c'est commandé et qu'ils vont se retrouver avec ces appareils sur les bras en magasin.

Certes nous avons signé le bon de commande, c'est ballot de notre part mais il faut bien comprendre comment est choisi l'électroménager chez Darty : nous passons du temps avec le conseiller pour le choix de la cuisine mais pour l'électroménager, celui-ci affiche le site darty.fr et choisit pour nous. N'y connaissant pas grand chose en hotte aspirante ou table de

cuisson, nous faisons confiance.

Avons-nous la possibilité de nous faire entendre pour supprimer ou au moins modifier l'électroménager commandé ?

Peut-on refuser certains appareils une fois livrés voire montés ? Par exemple si la hotte ne nous convient pas (trop bruyante), pourra t-on dire qu'elle ne nous satisfait pas et demander son changement par un autre modèle ?

Merci.